

Prévention

Mise à l'abri de toutes les volailles pour limiter le risque de contamination avec la faune extérieur

Renforcement de la biosécurité en ZCT FS

Désinfection des véhicules entrant dans l'élevage
Désinfection de tout matériel entrant dans l'élevage

Protection des litières
Respect strict du SAS et du changement de tenue

Surveillance renforcée

MEP autocontrôles pour:

- Palmipèdes (tous stades de production)
- Gibier à plumes

Mouvements des animaux

MEP autocontrôles pour:

- Toutes volailles (tous stades de production)

Volailles	Fréquence	Prélèvements
<u>Palmipèdes</u>	48h ouverts avant mouvement	20 Anx (dont 5 derniers trouvés morts) : 20 E.Cloacaux Résultats à joindre à l'ICA
Gibier à plumes Phasianidés	Avant mouvement	Plan biosécurité conforme < 1an Examen clinique favorable < 1 mois
Gibier à plumes Anatidés	Avant mouvement	Plan biosécurité conforme < 1an Examen clinique favorable < 1 mois 30 ET + 30 EC négatifs <15jrs

Mises en place

Pour toutes volailles:

Adhésion charte sanitaire salmonelles ou Audit biosécurité favorable

+ réalisé / grilles PULSE, EVA, PALMIGConfiance ou IT2021-786 pour le gibier à plumes

+ > 1^{er} janvier 2022

Déclaration des mises en place par les OP avec résultats positifs des audits biosécurité

Vide sanitaire

En ZRD (Zone à Risque de Diffusion)

- Palmipèdes (dont anatidés):

Prolongation du vide sanitaire de 3 semaines

Régulation des activités Cynégétiques

Gibier à plumes (phasianidés et anatidés)

- Interdiction de lâcher des anatidés
- Autorisation pour les phasianidés:

Plan biosécurité conforme < 1an

Examen clinique favorable < 1mois

Autorisation de la DDPP valable pour 1 mois
maxi

Mouvement des viandes de gibiers à plumes sauvages

Cession interdite à titre gratuit ou
onéreux des corps et viandes de gibier tué
par action de chasse

Mesures renforcées en zones réglementées liées à un foyer en élevage – ZS/ZP

Surveillance renforcée

MEP autocontrôles pour :

- Palmipèdes (tous stades de production)
- Gibier à plumes
- Volailles repro

Mouvements des animaux

Sous dérogation

Visite vétérinaire avant départ

- Toutes volailles (tous stades de production)

Sortie d'OAC

Sous dérogation

Traçabilité données élevage

Désinfection œufs et emballages / mesures de biosécurité renforcées au couvoir

Volailles	ZP (3km)	ZS (10km)
Poules Repro	Visite vétérinaire tous les 15 jrs 20 ET+ 20 EC + 20 Prises de sang	-
Sites de production OAC	6 chiff environnement / matériel	

Mises en place

Pour toutes volailles : Interdiction

Vide sanitaire

Palmipèdes et dindes (tous stades de production)

Interdiction pendant 7 semaines à compter du dernier foyer de la même zone et jusqu'à la levée de la ZS

Volailles	Fréquence	Prélèvements
<i>Palmipèdes</i>	2 fois /semaine	Anx morts: jusqu'à 5 E.Cloacaux + Envirt: 1 chiffonnette sèche
<i>Gibier à plumes Anatidés</i>	1 fois /semaine ou 2 fois/mois	Anx morts : jusqu'à 5 E.Cloacaux ou Anx vivants: 30 ET + 30 EC
<i>Volailles Repro (y compris gibier à plumes)</i>	2 fois / semaine Et Ttes les 2 sem + 1 fois / mois	Anx morts: jusqu'à 5 E.Cloacaux (<u>pool de 5</u>) Envirt: 5 chiffonnettes sèches (ou écouvillons) Cloacaux (<u>pool de 5</u>) Sur chaque bâtiment, sur le matériel d'élevage Anx vivants: 20 ET (<u>pool de 5</u>) + Anx vivants: 20 Prises de sang

Volailles	ZP (3km)	ZS (10km)
Galliformes	en situation stabilisée 60 ET - 48h avant <i>en situation évolutive: interdit dans le 1km autour du foyer)</i>	<u>Visite vétérinaire</u>
Palmipèdes	en situation stabilisée 60 ET - 48h avant <i>en situation évolutive: interdit dans le 1km autour du foyer)</i>	60 ET - 48h avant
Sortie de PAE	interdit	60 EC + 60 ET - 48h avant impossible si élevage PAE <1 km site stratégique
Poulettes prêtes à pondre ou futur repro	Interdit en situation évolutive 60 prises de sang +60 ET + 60EC 48h avant <i>Mise sous APMS de l'exploitation destinataire</i>	